

et ordonnait le paiement de... par prise d'eau et par mois jus-... à l'époque fixée pour leur suppression... la ville de Roubaix était, en outre, condamnée aux frais d'instance.

Les sous-signes, au lieu qu'ils agissent respectivement, se sont par suite rapprochés, et, dans un intérêt commun, ont arrêté la convention suivante pour devenir au besoin une transaction définitive sur les difficultés qui ont donné naissance au procès.

Art. 1^{er}. — L'arrêté précité de la Cour de Douai recevra sa pleine exécution en ce qui touche les dommages-intérêts, l'allocation d'une redevance de 30 francs par mois et par prise d'eau, et le paiement des frais. Cette redevance mensuelle cessera d'être acquittée à dater du 1^{er} avril 1868.

Art. 2. — De son côté, la Compagnie de l'Espierre renonce à la disposition dudit arrêté, qui prescrit la suppression des prises d'eau.

En conséquence, elle autorise la ville de Roubaix à maintenir toutes les prises d'eau existantes, et même à en consentir de nouvelles, sous la seule condition que les produits des redevances à percevoir par la Caisse municipale des concessionnaires de prises d'eau, seront remis à concurrence de la juste moitié à la Société de l'Espierre.

Le partage des redevances dont il est ci-dessus question se fera à partir du 1^{er} avril 1868, et se réglera chaque année fin juin et fin décembre.

Les perceptions des redevances continueront sur le pied et de la manière actuellement en vigueur, suivant le tarif approuvé le 12 novembre 1866 par M. le Préfet, savoir : pour 1 m. cube à 50 m., à raison de 40 centimes le mètre; au-dessus de 50 m. cubes, à 0,05 c.

Mais aucun changement dans les prix, soit en plus, soit en moins, ne pourra être fait sans l'assentiment préalable de la Société.

Art. 3. — L'acte extra-judiciaire du 20 décembre 1867, concernant la réouverture de la vanne du Sartel, est considéré comme nul et non avenu; en conséquence, cette vanne sera et restera fermée à dater de ce jour, et la ville continuera à payer annuellement, depuis le 1^{er} janvier dernier, une indemnité de 6,000 fr., à la condition acceptée par cette Société que celle-ci entretiendra les biefs de Roubaix au niveau nécessaire tant à la navigation qu'aux prises d'eau consenties ou à consentir aux industriels, et ce au moyen des eaux de l'Escaut, qu'elle fera remonter à l'écluse de Leers.

A cet effet, le plan d'eau sera relevé entre l'écluse de Leers et celle du Sartel de 10 à 15 centimètres, pour autant que cela se puisse faire.

Art. 4. — Les sous-signes, au moyen des stipulations qui précèdent, s'interdisent toute recherche et toute discussion des frais et dépenses que les parties contractantes auront respectivement à faire pour l'alimentation du canal en vue de son double objet.

Art. 5. — La présente convention ne produira effet qu'après avoir reçu la sanction du Conseil municipal et l'approbation de M. le Préfet du Nord, quant à la ville de Roubaix, et l'approbation du Conseil d'administration de l'Espierre.

Elle cessera de plein droit de produire effet le jour où la ville de Roubaix ne serait plus propriétaire de la concession du canal de Roubaix.

La Compagnie de l'Espierre fait également ses réserves pour le cas où une force majeure, telle que l'opposition du gouvernement belge, entraverait la dérivation des eaux de l'Escaut pour des usages industriels.

Fait double à Roubaix, le 28 février 1868.

Signé : C. DESCART et A. COUDERT.

Persuadés, Messieurs, que le projet dont nous venons de vous donner lecture con-

nocente petite créature va si mal ! soupira la femme. Je crois que cela ne durera plus longtemps.

— Allons ! s'écria Adeline avec un sourire engageant, il ne faut point parler ainsi. Les enfants, voyez-vous, deviennent gras ou maigres, faibles ou forts dans l'espace de quelques jours; la moindre indisposition les énerve; mais aussi, ils sont vite rétablis. Votre petite Catherine est bien malade; mais combien de gens qui sont aujourd'hui forts et bien portants, ont eu une jeunesse difficile !

D'un regard désolé, la mère montra la face défigurée de son enfant.

— Oui, cela est le moins. objecta Adeline; avec la maladie les symptômes disparaissent. Je me souviens encore qu'autrefois votre petite Catherine était une jolie enfant, et je l'ai souvent regardée en allant à l'église. Mais rassurez-vous, Anne-Marie, vous la verrez redevenir une jolie fille.

La femme, à moitié consolée par ce langage encourageant, murmura doucement quelques paroles de reconnaissance, et l'enfant, comme si elle avait compris ce que la bonne demoiselle venait de dire, la remercia par un doux sourire.

— Attendez un peu, dit Adeline, j'ai quelque chose pour notre pauvre petite Catherine.

Elle sortit et reentra bicatôt avec un sac plein de bonbons, qu'elle posa sur les genoux de la mère.

— Tenez, la petite Catherine sera bien sage; elle pourra jouer avec cela, et en manger de temps en temps un morceau.

L'enfant tendit les mains avec une joie expansive, et s'efforça de saisir le paquet entr'ouvert.

celle tous les intérêts en cause, nous vous proposons d'en voter l'adoption.

M. LÉTOCART pense qu'il serait bon, dans cette transaction, de prévoir le cas où l'on viendrait à prendre l'eau du canal de Roubaix à une autre source qu'au canal de l'Espierre, afin de ne pas payer éternellement l'indemnité de 6,000 fr. Il propose d'insérer une clause qui permette de dénoncer le traité en prévenant la Compagnie six mois à l'avance.

M. MORTE-BOSSUT désirerait qu'on portât cette condition à un an, afin de donner plus de temps aux industriels pour changer leur matériel de prise d'eau.

L'administration accepte cette proposition, et la transaction est approuvée à l'unanimité.

M. TERNYNCK propose, vu l'heure avancée, de remettre à demain la discussion des articles restant à l'ordre du jour.

Mais avant de lever la séance, M. le Président donne la parole à MM. Motte-Bossut, Létocart et Dewarlez, pour des propositions particulières.

M. MORTE-BOSSUT demande que la ville renonce à tout paiement des eaux du canal quand elles seront employées par des industriels qui n'en sont pas riverains, et que, dans ce cas, lesdits industriels ne soient redevables que de la quantité du droit accordé à la Compagnie de l'Espierre.

Cette proposition est renvoyée à la Commission des finances.

M. LÉTOCART propose une prise d'eau potable à la Scarpe ou à la Haute-Deule. Nous pouvons, dit-il, prendre des eaux claires et limpides à la Scarpe, à Frais-Marais ou à Pont-à-Raches, et les fouler, au moyen de machines, à 10 kil. de là, sur les hauteurs de Mons-à-Pèvele.

Nous y trouvons, sur le flanc occidental de la colline, la source de la Marque, au hameau de la Pêtrée, dans laquelle on viendrait déverser ces eaux, qui arriveraient à Hem par la Marque (sur un parcours de 5 lieues). Le curage de cette rivière, jusqu'à Hem, au hameau de l'Empenpont, ne paraît présenter aucune difficulté. Un barrage serait établi en cet endroit pour maintenir l'eau à un niveau constant. Une seconde machine prendrait les eaux à Hem et les porterait à 2 kil. 1/2 de là, sur les hauteurs de Barbieux. De là, les eaux descendraient naturellement dans les conduites des eaux de la Lys, et alimenteraient toute la ville d'eaux potables et ménagères.

Ces eaux serviraient encore à alimenter le canal de Roubaix (versant de l'Escaut), et permettraient de supprimer les 6,000 fr. que nous payons à cette Compagnie. Rien ne dit qu'elle ne nous paierait pas à son tour l'eau que nous pourrions lui envoyer.

L'excédant des eaux à Hem servirait à alimenter la Marque, jusqu'à Wasquehal, et le canal de Roubaix (versant de la Deule).

Quant aux eaux de la Lys venant de Tourcoing, elles serviraient à alimenter le nouveau canal.

Ce nouveau mode aurait donc trois avantages qui méritent de fixer l'attention du Conseil municipal.

M. Létocart termine en demandant la nomination d'une commission de cinq membres pour étudier cette question.

MM. Dewarlez, Létocart, Motte-Bossut, P. Catteau et Ternynck sont nommés membres de cette commission.

Le Conseil remet la suite de la séance au lendemain.

Le bilan de la Banque, publié jeudi, présente, par rapport à celui de la semaine dernière, les variations suivantes sur les différents chapitres.

L'encaisse s'est accrue de plus de 8 millions 1/2, et dépasse en ce moment 1,136 millions 1/2.

Les comptes-courants des particuliers ont subi un nouvel accroissement d'en-

— C'est qu'aussi on y voyait briller de si belles choses ! C'étaient de petits papiers couleur de pourpre, pliés avec soin, et garnis d'or; des étoiles de sucre, de petits oiseaux et des animaux merveilleux, peints des couleurs les plus éclatantes.

Pendant que la petite malade, à la vue de ce magnifique trésor, semblait sortir de son affaiblissement, la mère contemplant la joie de son enfant avec une sorte d'oubli de sa propre douleur, et l'émotion fit jaillir deux larmes sur ses joues. Quant à la petite Catherine, elle avait fouillé pendant quelques instants dans le sac et examiné avec étonnement les friandises inconnues qu'il renfermait; puis, tout à coup, son œil s'était levé vers Adeline et elle la regardait fixement dans le blanc des yeux, comme si elle voulait lui demander pourquoi elle aimait ainsi une pauvre et malheureuse enfant, et lui faisait cadeau de si belles choses.

Le regard reconnaissant de l'enfant émut Adeline.

— Chère petite Catherine, dit-elle tout bas en approchant sa bouche de l'oreille de l'enfant, ayez bon courage; je vous donnerai encore plus de bonbons, et de meilleurs, et, quand vous serez guérie, vous recevrez de moi une belle et grande poupée.

— Mère, mère, une grande poupée ! balbutia l'enfant avec ravissement.

— Ah ! mademoiselle Adeline, bégaya la mère d'une voix étouffée, quel que soit le sort que Dieu réserve à ma pauvre enfant, qu'il vous bénisse pour ce moment de joie. Votre bonté, vos paroles amicales seules allègent les souffrances de ma pauvre petite Catherine. Il y a quinze longs jours que je ne l'ai vue ainsi.

ron 11 millions, et s'élevèrent à près de 415 millions 1/2.

Le chiffre du portefeuille a augmenté d'un peu plus de 5 millions 1/2 à 441 millions.

La circulation des billets a diminué, au contraire, de 9 millions, et est descendue à 1,203 millions 1/2.

Le compte du Trésor accuse une augmentation de 1 million 1/2 à 65 millions 1/2, et le chapitre des avances, une diminution de 1 million à 82 millions 1/2.

Nouvelles des Marchés anglais

BRADFORD. — Dans le commencement de la semaine, le marché aux laines était calme et on a fait peu d'affaires. Une amélioration sensible se faisait sentir dans les derniers jours de la semaine, et un ton meilleur paraissait devoir résulter de la grande vente de MM. Towend, mais les affaires se sont bornées là. Les prix restent très-fermes avec une tendance à devenir plus durs pour certaines sortes de laines.

L'industrie des laines filées présente cependant une apparence plus tranquille. Les négociants pour l'exportation, qui reçoivent moins de commandes de l'étranger et qui ont opéré largement dans ces derniers temps, sont beaucoup moins disposés à traiter des affaires. La demande pour l'intérieur est également moins active. Les prix restent fermes, surtout pour les filés à deux bouts. Les fileteurs sont bien occupés. Il n'y a pas de changement dans les prix, et la demande, pour l'intérieur comme pour le continent, est moins active.

En tissus, les négociants d'Amérique, qui ont placé quelques ordres dans la semaine, renouvellent leurs opérations. Le prix élevé des matières fait obstacle aux affaires. Les prix sont extrêmement fermes.

CHRONIQUE DU JOUR.

On lit dans le Figaro :
« On se communique tout bas une nouvelle bien sérieuse, si elle est fondée. Un personnage, qui occupe un rang élevé dans l'échelle administrative, aurait eu, il y a quelques jours, un violent accès de folie. »

Une lettre de Madrid, reçue hier à Roubaix, disait que le maréchal Narvaez était mort depuis deux jours lorsque les autorités espagnoles ont fait connaître cet événement.

Le Journal de Paris de ce matin répète ce bruit.

Le maréchal Narvaez était âgé de 68 ans. Il débuta dans la carrière militaire en 1823. Blessé en Catalogne et forcé de battre en retraite devant l'armée française, il entra dans la vie privée jusqu'en 1832. On le retrouve de 1834 à 1836, guerroyant contre les Carlistes. Ce fut lui qui parvint à joindre et détruire la bande de l'introuvable Gomez.

En 1840, devenu chef d'insurrection à son tour, après une disgrâce, Narvaez fut contraint de se réfugier en France. Deux ans plus tard, il lutta contre Espartero et s'empara de Madrid, grâce au concours des progressistes.

Renversé en 1846, il revint au pouvoir en 1847, puis en 1849 et en 1856, après sept ans d'ambassade à Vienne. Ramené de nouveau au pouvoir en 1864, il se retire en 1865 devant le maréchal O'Donnell qui lui cède la place en 1867.

Nous apprenons, dit l'Union, que M. le comte de Chambord vient de faire parvenir à Mgr l'archevêque d'Alger la somme de 3,000 francs pour contribuer au soulagement des misères qui affligent notre colonie africaine.

Voilà à présent que M. le président Devienne est malade ! Pour peu que l'indisposition de l'honorable sénateur soit sérieuse ou longue, le rapport sur la loi de la presse est encore ajourné, et la discussion aussi. Cette pauvre loi aura eu tous les malheurs. On ne dit pas encore que l'honorable rapporteur de la loi sur les réunions publiques soit indisposé. Il ne l'est jusqu'à présent que contre la loi.

La Gazette des Etrangers publie le fragment ci-dessous d'une lettre de l'Impératrice au sujet de la visite faite par Sa Majesté, il y a plusieurs mois, aux châtiments de la Somme :

« Je n'aime point tout ce bruit qu'on fait de mon voyage à Amiens. Il n'y a là ni courage ni mérite; tout au plus un simple devoir de position que je suis bien aise d'avoir rempli. Ne me parlez donc plus d'héroïsme; je n'ai sauvé personne, et même plus d'un pauvre malade a dû être bien incommode des préparatifs qu'on a faits dans les salles pour me recevoir. Réservons les grands mots pour les grandes choses; par exemple, pour louer le dévouement sublime des religieuses, qui ne se contentent pas de visiter les malades pendant une heure, mais qui les assistent jusqu'au retour de la santé ou jusqu'à la mort. »

M. de Kervéguen avait écrit à Mazzini pour demander à l'ex-triumvir quelques preuves matérielles des faits imputés à certains journaux de Paris. Voici la réponse de Mazzini, citée dans un journal allemand :

« A M. de Kervéguen, député. »

« ... 9 avril. »

« Monsieur, je réponds aujourd'hui à votre lettre du 17 mars. Il m'est impossible d'appuyer par des preuves matérielles ou par des informations détaillées l'accusation formulée par vous contre un certain nombre de journaux. Pour ce qui regarde l'accusation dirigée contre le gouvernement italien, il est incontestable que vous êtes dans le vrai. »

« En Italie, il est connu de tout le monde qu'une partie des fonds secrets est destinée depuis longtemps à acheter l'appui de la presse étrangère en France et ailleurs, et je crois me rappeler qu'un ministre a confirmé cette question d'une manière indirecte, en répondant à une interpellation qu'on venait de lui adresser. »

« Pour ce qui regarde les noms des journaux qui ont pu accepter des offres du gouvernement italien, je ne les connais point : ce n'est pas ma tâche de remuer la boue ministérielle dans le but de les apprendre. »

« Recevez, etc. »

JOSEPH MAZZINI. »

Mme la maréchale Oudinot, duchesse de Reggio (Marie-Charlotte-Fabienne-Eugénie de Coucy), ancienne dame d'honneur de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, vient de mourir à Bar-le-Duc.

Il circule en ce moment à Florence une caricature montrant l'Europe habillée en vieille femme qui, les yeux bandés, danse le cancan dans un endroit où sont semés des œufs représentant la question d'Orient, d'Abyssinie, du Rhin, du Sleswig, etc. Le Français, l'Autrichien, le Prussien, etc., la regardent et disent : « Sta a veder seques la vecchia finirà senza far la frittata. » (Voyons si la vieille finira sans faire l'omelette !)

Nous lisons dans l'Événement illustré :
Nous allons surprendre bien des gens qui croient le mariage de Mlle Patti avec le marquis de Caux complètement tombé dans l'eau.

Il n'en est rien. La charmante diva a assuré à une de nos amies, intimement liée avec elle, que si le mariage n'avait pas déjà eu lieu, cela tenait à son désir de ne pas rompre avec la Russie un con-

trat qui doit compléter sa fortune; celle que Mlle Patti possède ne dépasse pas pour le moment, 60,000 francs de rente, mais elle sera triplée peut-être quand ses engagements avec St-Petersbourg auront été tenus.

D'un autre côté, des personnes placées de façon à mériter tout crédit prétendaient dimanche soir, au foyer des Italiens, que la ravissante Adeline se mariait avec le marquis aussitôt arrivée à Londres, qu'elle se rend le 28, mais que ce mariage sera tenu secret pendant la durée des engagements qui lient encore Mlle Patti avec plusieurs théâtres; ceci prouve que la célèbre chanteuse ne veut porter le titre de marquise qu'après s'être retirée de la scène.

Le tapis vert va bien. Placé de la Concorde seulement, les pertes s'élevèrent pour la semaine dernière à plus de 2 millions. 1,200,000 francs sont sortis d'un seul portefeuille, celui de M. de B...

On ne compte plus les différences de 20 à 300,000 francs. Ce serait trop long.

M. Alexandre Dumas fils a trouvé un argument en faveur de la censure théâtrale auquel nous aurions pas songé. Dans une préface, dont il fait précéder la publication de ses œuvres dramatiques, il s'adresse en ces termes aux ennemis de la censure :

« Criez contre la censure, dit-il, mais priez Dieu qu'on vous la laisse. La plus mauvaise plaisanterie qu'on pourrait vous faire, ce serait de la supprimer. Le lendemain (voilà qui serait humiliant !), vous vous trouveriez sous la juridiction de la police. Vos théâtres seraient assimilés à tous les lieux publics, et, au premier scandale on fermerait la boutique, et on confisquerait la marchandise. Vous passeriez des mains d'un administrateur toujours bienveillant aux mains de mouchards toujours brutaux, et le jour où le gouvernement aurait besoin d'un scandale de théâtre, il enverrait à votre pièce cinquante de ces messieurs, en bourgeois, qui feraient naitre ce scandale, et vous seriez mis à pied comme un cocher en contravention. »

Pour finir cette chronique, un mot de feu M. Dupin.

On sait que l'ancien président de l'Assemblée législative n'afficha jamais un luxe immodéré dans sa toilette.

Un député de 1850 lui disait, à propos de cette négligence :

— Avouez, mon cher président, que vous êtes habillé comme l'Enfant-Prodiges — après sa ruine...

— Oui, répondit M. Dupin, alors qu'il conduisait les porceux.

Pour la chronique du jour : A. DORMEIL.

CHRONIQUE LOCALE

Le Tribunal correctionnel de Lille a rendu, vendredi, son jugement dans les procès intentés aux journaux l'Ordre, d'Arras, le Journal de Roubaix, le Progrès du Nord et l'Echo du Nord.

Le Tribunal s'est déclaré compétent pour juger l'Ordre, d'Arras; cette affaire est fixée à l'audience du 4er mai.

Déclaré coupable sur les deux chefs : 1^o Publication de fausse nouvelle, faite de mauvaise foi, et de nature à troubler la paix publique; 2^o Excitation à la haine et au mépris du gouvernement, le Journal de Roubaix a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

Le Progrès du Nord, déclaré coupable sur les deux mêmes chefs, a été condamné à 500 fr. d'amende.

L'Echo du Nord, coupable du délit de fausse nouvelle, sans mauvaise foi, a été condamné à 50 fr. d'amende.

— Quinze jours ? reprit Adeline; pourquoi n'êtes-vous pas venue plus tôt ?

— La pauvreté, mademoiselle; nous espérions toujours que cela irait mieux. Les médecins sont si chers pour les pauvres gens comme nous !

— Votre mari est guéri, n'est-ce pas ? Il travaille, maintenant ?

— Si peu ! Il n'a jamais repris toutes ses forces, et maintenant il va s'affaiblissant de plus en plus. S'il avait seulement une nourriture fortifiante, mais...

— Dieu soit loué ! j'entends enfin la voiture de M. Heuvels, s'écria le jeune paysan qui s'était remis à la fenêtre.

— Ne perdez pas courage, Anne-Marie, dit Adeline, demain je viendrai chez vous pour voir si je ne puis pas vous aider un peu.

— Oh ! faites cela, s'il vous plaît; mademoiselle; votre seule présence est une bénédiction pour des malheureux comme nous.

— Mes amis, dit Adeline au moment de sortir de la chambre, soyez assez bons, je vous en prie, pour ne pas retenir mon père trop longtemps. Il n'a presque pas dormi de toute la nuit; il est sur pied depuis l'aube du jour, et il faut qu'il reparte à l'instant.

Elle courut à la porte de la rue, et l'ouvrit, persuadée que son père était de retour. Mais elle vit sauter hors de la voiture qui venait de s'arrêter un monsieur tenant à la bride une grande pipe allemande. Après en avoir préalablement tiré deux épaisses bouffées, il ôta la pipe de ses lèvres, par bienséance, et, s'avançant sous la porte cochère, il demanda, avec une sorte d'impatience mêlée de brusquerie :

— Le docteur est-il chez lui ?

— Mon père va revenir tout de suite, monsieur Van Horst, répondit Adeline. Veuillez entrer et attendre un moment.

— Il n'est pas à la maison ? s'écria l'autre en frappant du pied. Ces médecins n'y sont jamais que lorsqu'on n'a pas besoin d'eux. Je veux, je dois lui parler, cependant.

L'homme qui s'emportait ainsi paraissait être un bourgeois de la ville, vêtu avec une certaine négligence, mais assez confortablement pour qu'on pût deviner qu'il appartenait à la classe aisée. Il était malade; sa physionomie le disait assez clairement, car ses joues maigres étaient terreuses et décolorées; sous ses yeux se creusaient deux sillons de bistre; son regard était terne et vitreux.

Mais, malgré la faiblesse que traissait toute sa personne, les traits de son visage se contractaient avec une mobilité singulière, et ses mouvements étaient si saccadés, qu'il était facile de voir que le nouvel arrivant était atteint d'une maladie nerveuse assez grave.

Sans écouter la réponse d'Adeline, il se mit à marcher en long et en large sous la porte cochère, grondant en lui-même, frappant du pied, et, de temps à autre, tirant une bouffée de tabac de sa pipe, pour ne pas la laisser s'éteindre.

— Ça, combien de temps monsieur votre père va-t-il encore rester dehors ? demanda-t-il brusquement, d'un ton aigre.

— Je l'attends à chaque instant, monsieur.

— Et s'il tarde encore une demi-heure ? Je ne puis cependant pas continuer à me promener ainsi de long en large.

— Monsieur n'a pas entendu que je l'ai

pré de vouloir bien passer au salon, dit Adeline en ouvrant une porte.

— Au salon ? Non, non, je suis trop impatient. Mes nerfs me travaillent trop vivement. Impossible de rester assis une minute. D'ailleurs, je désire continuer à fumer ma pipe. Ne vous occupez pas de moi, mademoiselle. J'irai là-bas, dans le jardin. Veuillez m'appeler quand monsieur votre père pourra me recevoir.

Adeline le conduisit jusqu'à un pavillon où il y avait des fauteuils et une table; puis elle revint lentement vers la maison, pensant avec pitié au sort d'Anne-Marie et de sa pauvre enfant.

Lorsqu'elle reentra sous la porte cochère, la servante venait de l'ouvrir, et, cette fois, le docteur était de retour.

M. Heuvels se laissa tomber sur un banc de bois placé dans le vestibule, et fit signe à sa fille de s'éloigner, au moment où elle s'apprêtait à lui apprendre quelles personnes étaient venues, pendant son absence, pour lui parler, et quelles commissions on avait apporté.

— Laissez-moi un peu en paix, dit-il en soufflant pour reprendre haleine. Ouf ! Je suis à bout.

Mais sa lassitude parut diminuer immédiatement; car, après un moment de repos, il s'écria avec une sorte de colère :

— Quel maudit métier que celui de médecin ! Courir la nuit par le froid et le brouillard, quand les autres dorment tranquilles, rester, depuis l'aube du jour, trois heures d'horloge devant le chevet d'une personne qui ne peut se décider à quitter la terre; être obligé de compter tous ses râlements, et être accusé d'ignorance !

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.